

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 2

Rubrik: Notes statistiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« C'est honteux et monstrueux à la fois, — mais c'est naturel en somme.

« La vérité est que le monde civilisé s'est trompé sur le degré de civilisation des civilisés de fraîche date d'Extrême-Orient.

« Leur victoire sur les Russes nous a fait illusion.

« Mais qu'est-ce que les Russes ?

« Grattez le Russe vous trouverez le cosaque.

« Grattez le Japonais vous trouverez le barbare.

« L'histoire féodale du Japon est une tragédie interrompue, un conte d'horreurs, un perpétuel massacre. On n'y voit que d'atroces vengeances assouvies, des daimios poignardés, des princes empoisonnés, des gens crucifiés et lacérés, des têtes coupées et des ventres ouverts.

« Cette histoire n'a pris fin qu'avec la révolution de 1868.

« La torture des prisonniers n'a été abolie qu'en 1874. Quand un prisonnier refusait d'avouer, on le couchait à terre et on empilait les pierres sur lui jusqu'à ce qu'il confessât !

« Lors de la prise de Port-Arthur, sur les Chinois, en 1894, les Japonais se montrèrent plus féroces que les cannibales. »

Les correspondances du colonel Cockerill au *New-York Herald* racontent avec indignation les actes de sauvagerie des vainqueurs entrant dans la place forte. Toutes les maisons furent pillées, environ trois mille Chinois non combattants furent massacrés. Les Japonais, dans leur frénésie sanglante, n'épargnèrent ni les femmes ni les enfants, et beaucoup de cadavres subirent d'odieuses mutilations.

« Le Japon de jadis a ignoré la pitié ; quoi d'étonnant que le Japon actuel ignore la justice ?

« Mais tous les crimes se payent.

« A côté de ce Japon, mi-civilisé et mi-barbare, bénéficiaire de la nouvelle organisation sociale, est né un autre Japon : celui des victimes. C'est que si la gloire militaire pourrait quelques privilégiés, elle affame les masses.

« Et jamais masses n'ont été plus misérables que les masses japonaises.

« C'est la misère qui a engendré là-bas le socialisme et l'antimilitarisme.

« Et les bons bourgeois européens qui prêtent si facilement leur épargne au gouvernement japonais feraient bien d'y réfléchir à deux fois lorsqu'on leur demandera encore de l'argent. Qu'ils lisent les conclusions de M. Ludovic Naudeau dans le « Japon moderne ».

« Après une enquête qui a duré plus d'un an, et après avoir interrogé divers militants notre confrère écrit :

« Connaissant l'extrême réserve des Japonais, leur esprit de dissimulation, la circonspection avec laquelle ils communiquent leurs pensées, la crainte qu'ils ont toujours de se livrer et leur talent inné pour la conspiration, je me suis souvent demandé si l'idée socialiste n'aurait pas déjà pénétré plus avant qu'on ne pourrait le croire dans les masses populaires. Et je le répète... Avec les Japonais... qui peut jamais savoir !

« Les petits Nippons sont des civilisés de toute fraîche date qui ont encore des accès de sauvagerie, mais qui sont en pleine période de mutation.

« Qui sait si le Mikado n'aura pas à se repentir demain de s'être montré si barbare envers Kotoku et ses compagnons ? »

La grève du personnel des tramways à Christiania.

La grève ou plutôt le lock-out des employés des tramways de la capitale norvégienne s'est terminé par un arbitrage, dont les conclusions ont été acceptées par les deux parties. Le personnel effectif obtient une majoration de salaires de 150 couronnes par an (la couronne vaut 1 fr. 41). A cette augmentation s'en ajoutera une

nouvelle de 50 couronnes au 1er janvier 1914. Par contre l'on supprime le tantième de 1 1/2 % sur la recette brute, ce qui rapporterait au personnel une allocation annuelle de 120 couronnes. On voit que l'augmentation de salaires n'est guère considérable.

Par contre les barèmes ont été modifiés dans un sens assez large. Le traitement initial est fixé à 1,310 couronnes et, après 12 ans, atteint 1,730 couronnes. La direction des tramways assure à son personnel quinze jours de vacances en été. De plus, les agents obtiennent un jour de congé après la onzième journée de travail. De même ils ont un dimanche de liberté sur quatre.

Les salaires par heure du personnel temporaire ont été majorés de telle sorte que ces ouvriers toucheront la première année 35 øres par heure (50 centimes environ), 37 øres pendant la seconde année et 40 øres par heure pour la troisième année.

Le travail est organisé de telle sorte qu'il ne peut jamais dépasser neuf heures par jour.

La convention signée durera jusqu'au 1er janvier 1917.

Les cheminots italiens.

Les résultats du referendum ouvert sur la question de l'opportunité de la grève immédiate ont été annulés.

On sait que ces résultats avaient été entachés d'irrégularités, un grand nombre d'individus n'appartenant pas à la corporation des cheminots ayant voté, grâce à des manœuvres frauduleuses.



Notes statistiques.

Organisations patronales en Suisse.

Il y a déjà 25 ans depuis que la *Société suisse des arts et métiers* (société des petits patrons) a institué son secrétariat permanent. Dans un article de commémoration, la « Schweizerische Gewerbezeitung » (l'organe de publication) publie un aperçu général sur le développement de la dite société, dont nous extrayons les chiffres suivants :

Année	Sociétés affiliées			Nombre total des sections	Nombre total des membres
	Sociétés locales des arts et métiers	Fédérations de métiers	Autres sections		
1880	31	—	5	36	1,750
1886	40	3	8	21	2,520
1890	59	10	8	77	4,115
1895	70	14	9	93	17,233
1900	91	29	12	132	25,704
1905	104	45	13	162	33,880
1910	118	44	13	175	environ 50,000

Les recettes de la Société suisse des arts et métiers provenant des cotisations des sections montèrent de Fr. 1307 en 1885 à Fr. 7730 en 1909 (dans ces chiffres les recettes de l'abonnement du journal ne sont pas comprises). La somme totale des dépenses s'est accrue de Fr. 1275 en 1885 à Fr. 28,205 en 1909. Les dépenses des examens d'apprentissage, dont l'organisation est confiée à cette société ont augmenté de Fr. 2278 en 1889 à Fr. 37,632 en 1909.

Sans donner une image complète de son développement, les chiffres présentés ci-dessus nous montrent cependant que l'organisation du petit patronat progresse rapidement en Suisse, puisque déjà aujourd'hui elle compte à elle seule presque autant de membres que les fédérations syndicales ouvrières affiliées à notre Union syndicale.

Mouvement de la population en Suisse de 1850 à 1910.

Voici l'accroissement du nombre total de la population en Suisse depuis 60 ans, selon les résultats du recensement de la Confédération :

Année	Nombre d'habitants
1850	2,393,000
1860	2,510,000
1870	2,655,000
1880	2,832,000
1888	2,918,000
1900	3,315,000
1910	3,737,000

Il y a donc une augmentation de 1,344,000 habitants en chiffre rond ou de 56 % environ pour la période de 1850 à 1910. Pour la période des derniers 10 ans (de 1900 à 1910) l'accroissement du nombre des habitants est de 422,000, soit de 13 %. Pour l'avenir nous pouvons déjà compter avec un accroissement moyen de 50,000 habitants par année si le développement économique de notre pays ne subit pas de dérangements ou de changements extraordinaires.

Ces chiffres nous paraissent surtout importants par rapport au problème de l'approvisionnement du pays et au sujet de la question du renchérissement des vivres.

Comme les chiffres ci-dessous le prouvent, la fuite de la population des campagnes vers les villes ou les centres industriels continue et augmente ainsi pour nos agrariens les chances de tondre les consommateurs sous la protection spéciale des tarifs douaniers.

Nombre des habitants de la Suisse en 1850, 1900 et 1910, classés d'après les cantons.

Cantons	1850	1900	1910
Zurich	251,000	431,000	500,000
Berne	458,000	589,000	640,000
Lucerne	133,000	147,000	167,000
Uri	15,000	20,000	22,000
Schwyz	44,000	55,000	58,000
Obwalden	14,000	15,000	17,000
Nidwalden	11,000	13,000	14,000
Glaris	30,000	32,000	33,000
Zoug	17,000	25,000	28,000
Fribourg	100,000	128,000	139,000
Soleure	70,000	101,000	117,000
Bâle-Ville	30,000	112,000	136,000
Bâle-Campagne	48,000	68,000	76,000
Schaffhouse	35,000	42,000	46,000
Appenzell Rh. E.	44,000	55,000	58,000
Appenzell Rh. I.	11,000	13,000	15,000
St-Gall	170,000	250,000	301,000
Grisons	90,000	105,000	118,000
Argovie	200,000	206,000	230,000
Thurgovie	89,000	113,000	135,000
Tessin	118,000	139,000	160,000
Vaud	200,000	281,000	315,000
Valais	82,000	114,000	126,000
Neuchâtel	71,000	126,000	132,000
Genève	64,000	133,000	154,000
Total	2,393,000	3,315,000	3,737,000

On peut ainsi se rendre compte de ce que les cantons industriels, par ex. Zurich, Soleure, Bâle-Ville, St-Gall et Genève, accusent une augmentation relativement bien plus forte que les cantons plutôt agricoles, par ex. Uri, Nidwalden, Fribourg, Appenzell, etc. Dès que l'on aura les chiffres concernant la répartition de la population classée par communes, on se rendra encore mieux compte du phénomène social indiqué plus haut.

Déjà les résultats des chefs-lieux des cantons indiquent une forte concentration de la population vers les villes. Voici quelques exemples : De 1900 à 1910 la population

a augmenté dans les villes suivantes : A Lausanne de 36,8 %, à Lucerne de 33,8 %, à Berne de 32,8 %, à Fribourg de 28,5 %, à Bellinzona de 26,2 %, à Coire de 25,6 %, à Zurich de 25,5 %, à Zoug de 23,5 %, à Altdorf de 23,1 %, à Aarau de 21,8 %, à Bâle de 20,8 %, à Schaffhouse de 17,8 %, à Sarnen de 17,5 %, à Genève de 17 %, à Soleure de 16,3 %, à St-Gall de 13,7 %, à Hériseau de 13,2 %, à Neuchâtel de 12,8 %, à Appenzell de 12,1 %, à Liestal de 9,8 %, à Schwyz de 8 %, à Frauenfeld de 7,9 %, à Sierre de 7,8 %, à Stans de 4,9 % et à Glaris de 4,3 %.

Au point de vue politique, il est intéressant à constater que les 4 cantons, *Berne, Zurich, Vaud* et *St-Gall*, hébergent ensemble environ le 53 % du nombre global de la population de la Suisse. Le canton d'Argovie se trouve au 5^{me} rang avec 200,000 habitants. Pour les 9 cantons Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, les Grisons, Thurgovie, le Tessin, le Valais, Neuchâtel et Genève, le chiffre moyen des habitants varie entre 100,000 et 200,000, pendant que le canton de Nidwalden avec 14,000 habitants reste au dernier rang.



Faits divers.

Un farceur démasqué

Un journal, le *Libre Argovien*, a publié récemment un article, dans lequel il parlait des salaires de famine que M. Laur, secrétaire de la Ligue suisse des paysans, payait à ses collaborateurs. Le grand chef agrarien, piqué au vif, a répondu par les déclarations que voici :

« L'organe des socialistes argoviens, le *Freie Aargauer*, a publié dernièrement une notice sur les traitements du secrétariat suisse des paysans. Certains journaux ont relevé ces chiffres en les accompagnant de commentaires plus ou moins flatteurs. Qu'il me soit permis de les rectifier.

Le *Freie Aargauer* prétend que j'occupe au secrétariat des employés ayant le titre de docteur pour un salaire de 100 à 120 fr. par mois, tandis qu'en réalité ce sont eux qui font le travail. Je constate : 1. De tous les employés du secrétariat suisse des paysans, le soussigné seul a le titre de docteur. 2. Un salaire de 100 à 120 fr. par mois n'est payé qu'aux débutants et aux volontaires qui passent quelque temps dans nos bureaux en vue de se perfectionner. 3. Nos aides de deuxième classe ont un traitement de 120 à 150 francs, ceux de première classe de 150 à 200 francs, les chefs de division de 200 à 250 francs par mois. 4. Le traitement de mon adjoint et aujourd'hui celui de mon premier assistant sont plus élevés que le mien. Ensuite de mes occupations accessoires, mon traitement est fixé à 3000 fr. comme secrétaire des paysans et à 1000 fr. comme administrateur de l'Union suisse des paysans.

L'assertion de l'organe socialiste que j'exploite mes employés n'est donc qu'une nouvelle calomnie à ajouter à toutes celles au moyen desquelles les adversaires des revendications paysannes cherchent à discréditer mon activité. L'état de la caisse de l'Union suisse des paysans ne lui permet pas de payer les plus hauts salaires. »

Et c'est pourquoi les riches agrariens suisses exploitent pour 120 à 250 fr. par mois des employés qui leur fourbissent leurs armes contre la classe ouvrière.

Mais il ne faut pas oublier que M. le Dr Laur est encore professeur ordinaire au Polytechnicum de Zurich, à raison de 6000 fr. par année.

Et c'est ce qu'il appelle ses occupations accessoires ! Pauvres étudiants et pauvre enseignement !